



Organisation des services

Rencontre avec le Ministre le 27 juillet 2017

Les services de l'État ont vu leur organisation fortement bouleversée ces dernières années. Un **affichage clair de l'avenir des services, des missions et des moyens** est attendu par tous les agents du ministère et des établissements publics.

Impact de la réforme territoriale : *des difficultés pour les agents*

La **réforme territoriale** a particulièrement affecté certaines DRAAF, mais également d'autres services, notamment les établissements sous tutelle (FranceAgriMer, ASP, ONF...).

Malgré la mise en place appréciée de dispositifs pour limiter ses impacts sur les agents (absence de mobilité géographique obligatoire, plan d'accompagnement et déploiement d'outils informatiques) et dans les territoires (maintien de certains sites), la situation reste instable : les organigrammes sont encore appelés à évoluer, et **des difficultés persistent** : déplacements fréquents sur de longues distances (générateurs de fatigue et de perte de temps, voire d'accidents), éloignement du terrain, éloignement de la hiérarchie et isolement de certains agents, perte de sens et de repères.

La diminution des effectifs et la limitation de la présence des agents sur le terrain risquent de réduire progressivement le rôle **des DRAAF** à une simple coordination administrative, qui limite le nombre des interlocuteurs de l'administration centrale pour les politiques mises en œuvre par le ministère, mais avec une moindre connaissance du territoire et inévitablement une perte des capacités d'expertise des agents.

Directions départementales interministérielles : *stabiliser les structures*

Par ailleurs, l'**avenir et le fonctionnement des directions départementales interministérielles** nous inquiètent.

Dans un gouvernement précédent, le ministre de l'économie avait envisagé une sortie des services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes des directions départementales interministérielles (DDI). Cette revendication est toujours portée par les syndicats de la DGCCRF.

Par ailleurs les expérimentations menées suite au plan Auvigne-Masurel s'avèrent décevantes : elles ont conduit à une fronde et un refus de l'expérimentation dans de nombreux départements, à sa suspension dans les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute Provence, et à une vision DGCCRF imposée dans le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort malgré le travail préparatoire des équipes, ce qui a entraîné un fonctionnement contraire aux premières préconisations (notamment l'absence de bouleversement de la chaîne hiérarchique), et des désarrois importants chez les agents.





Le malaise reste persistant et la mise en œuvre du dispositif **Alim'confiance** de façon différente par la DGAL et la DGCCRF au sein des mêmes directions départementales de protection des populations a parfois ravivé sur le terrain des tensions entre agents.

Un **courrier récent du ministre de l'économie et des finances**, indiquant aux organisations syndicales que la régionalisation des services de la DGCCRF semble la piste à privilégier, avive nos inquiétudes.

Nous souhaitons connaître votre avis sur cette question et attendons une clarification de la part du Premier Ministre. Les agents et les usagers de la Fonction Publique ont réellement besoin d'avoir une vision précise et stable de l'organisation des services de l'Etat. Les réformes sont acceptables lorsqu'elles sont suffisamment réfléchies pour conduire à un fonctionnement connu de tous et appliqué sans remise en question incessante.

La dénomination des DDI mettant en œuvre à la fois les politiques publiques de cohésion sociale et celles de protection des populations - les DDCSPP - devrait d'ailleurs faire l'objet d'une communication étudiée pour une meilleure **visibilité** auprès des usagers.

En direction départementale des territoires (DDT), la mise en œuvre du **décroisement des effectifs MAA/MTES** entraîne une séparation de certaines missions (hydraulique, forêt et biodiversité par exemple), au détriment d'une logique de missions de l'Etat. Les risques à craindre sont une absence de synergie dans des domaines liés et des difficultés de parcours pour les agents souhaitant passer d'un domaine à l'autre au cours de leur carrière.

Enfin, un rapport de synthèse sur l'organisation et le fonctionnement des DDI est paru le 19 juin 2017 et préconise notamment de définir un **socle minimal de fonctionnement d'une DDI**. Nous souhaitons connaître les suites qui seront données aux recommandations apportées, dans le contexte actuel de coupes budgétaires.